

RAR

URB 9779.
↳ Marie-Laure



**CHAMBRE
D'AGRICULTURE**
VAR

MAIRIE DE FREJUS				
ARRIVÉE				
- 3 AVR. 2024				
AFFECT	URB	DAB		
COPIE				

Monsieur le Maire
Hôtel de Ville
Place Formigé
CS 70108
83 608 FREJUS Cedex



Service : Foncier Aménagement Territoires
Dossier suivi par : Stéphanie Vinçon
Nos Réf : SA/FA/EL/SV/MA
Visa Direction :

Draguignan, le 26 mars 2024

COPIE: N. le Maire
N. Bouquin
N. Santner

**Objet : Plan Local d'Urbanisme - Projet de modification n°2 - Avis de la
Chambre Départementale d'Agriculture du Var.**

Lettre R+AR

Monsieur le Maire,

Conformément aux prescriptions législatives et réglementaires contenues dans le Code de l'Urbanisme, le 20 mars 2024, nous avons été rendus destinataire du projet de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme de votre commune afin de recueillir l'avis de notre Compagnie Consulaire, au plus tard, le 20 avril 2024.

La présente modification a pour objets de :

- modifier plusieurs points du règlement écrit, certaines orientations d'aménagement sectorielles, quelques plans de gabarits, ainsi que le règlement graphique et les emplacements réservés.

Ce dossier, dans l'état où il nous a été transmis, n'appelle de notre part aucune observation particulière.

La Chambre d'Agriculture émet donc un **avis favorable** sur la modification n°2 du PLU de Fréjus.

Siège
26, boulevard Jean Jaurès
CS 40203
83006 Draguignan Cedex

Antenne de Vidauban
70, avenue du président Wilson
83550 Vidauban

Antenne de Hyères
727, avenue Alfred Décugis
83400 Hyères

04 94 50 54 50
contact@var.chambagri.fr

République Française
Etablissement public
Loi du 31/01/1924



Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sincères salutations.

Sylvain AUDEMARD,
Président
de la Chambre d'Agriculture du Var

